

Une nouvelle fenêtre apparaît, sur laquelle vous allez indiquer les informations nécessaires au calcul des bourses :

**Simulation du calcul des bourses**

Renseigner les informations demandées

| Charges de la famille   | Nbre Points |
|---|-------------|
| Nombre de frères et soeurs du candidat étudiant dans l'enseignement supérieur     | 1           |
| Nombre de frères et soeurs du candidat non étudiant dans l'enseignement supérieur | 1           |
| <b>Charges de l'étudiant</b>  |             |
| Distance kilométrique entre le domicile et l'établissement d'inscription          | 50          |

Ressources

Indiquer votre revenu brut global pour l'année 2008 en euros: 15590

Calculer

Cliquez ici pour lancer le calcul

**Cliquez sur « Calculer »**

### A titre indicatif : rentrée 2010

| Taux annuel          | Echelon 0 | Echelon 1 | Echelon 2 | Echelon 3 | Echelon 4 | Echelon 5 | Echelon 6 |
|----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Montant de la bourse | 0 €       | 1525 €    | 2298 €    | 2945 €    | 3590 €    | 4122 €    | 4370 €    |

**Echelon 0** : exonération du paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

# GUIDE



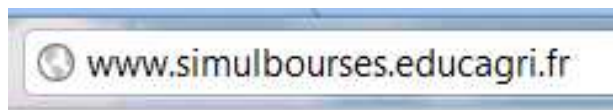
« Simulation du calcul des bourses sur Internet »

1<sup>ère</sup> année BTS



Cet outil permet une simulation ! Seul le dépôt du dossier « papier » permet la validation et le calcul réel des bourses que vous pourrez obtenir.

Adresse du site Internet :



La page d'accueil :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE  
ChloroFil  
Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français

**Enseignement agricole secondaire et supérieur**

Simulation de calcul des bourses nationales d'études sur critères sociaux

La simulation proposée vous permet de connaître le montant de la bourse à laquelle vous pourriez prétendre.

Le dossier de demande de bourse est téléchargeable sur le site du ministère de l'Éducation nationale : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

- Enseignement secondaire
- Enseignement supérieur

**Enseignement secondaire**

Les bourses sur critères sociaux de l'enseignement secondaire sont une aide destinée plus défavorisées pour leur permettre d'assurer les frais de scolarité de leurs enfants attribuées en fonction des ressources et des charges des familles. Leur montant est en unités.

Une note de service, publiée chaque année précise la réglementation applicable, notamment les plafonds de ressources ouvrant droit à l'attribution d'une bourse en fonction des charges.

- **Ressources à prendre en considération**  
En principe, il s'agit du revenu fiscal de référence qui est porté sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année 2008 (1533 M pour les familles imposables et 1534 M pour les familles qui ne sont pas imposables). Les charges résultant des emprunts ne sont pas déduites des ressources.
- **Charges à prendre en considération**  
Les charges familiales sont évaluées en points. A chaque situation familiale correspond un nombre de points dits de charge. A chaque total de points de charge correspond un plafond de ressources qui détermine le montant de la bourse.

Sélectionnez en cliquant sur « Enseignement supérieur »

Sélectionnez « Brevet de Technicien Supérieur Agricole 1/2 »

Brevet de Technicien Supérieur 1/2  
Brevet de Technicien Supérieur 2/2  
Brevet de Technicien Supérieur Agricole 1/1  
Brevet de Technicien Supérieur Agricole 1/2  
Brevet de Technicien Supérieur Agricole 2/2  
Premier cycle de l'enseignement supérieur 1/1  
Premier cycle de l'enseignement supérieur 1/2  
Premier cycle de l'enseignement supérieur 2/2  
Brevet de Technicien Supérieur Agricole 1/2

Rechercher

Sélectionner une formation

Brevet de Technicien Supérieur Agricole 1/2

Rechercher

Cliquez sur « Rechercher »